



exonération plus value sur résidence principale

Par **estbn04**, le **22/07/2021** à **17:59**

Bonjour, rnrnJ'ai une question concernant l'exonération de plus value sur la vente de am résidence principale.rnrnEn effet, j'ai acquis un appartement à Paris en 2017 que j'ai habité jusqu'en Octobre 2021.rnrnSuite à un changement de projet professionnel, j'ai quitté la région pour m'installer gratuitement chez mes parents le temps de construire le dit projet.rnrnPendant ce temps, j'ai loué et déclaré la location de mon appartement pendant 10 mois. rnrnJ'ai donné congés aux locataires en juillet 2022, afin de vendre mon appartement, dont le fruit doit financer mon nouveau projet.rnrnOn me dit que je dois alors le garder au moins 6 mois avec abonnement EDF, Gaz, box internet, assurance habitation, le tout avec consommation pour justifier de ma résidence principale, bien que je n'y habite plus.rnrnCela est il nécessaire et si oui, cela est il suffisant pour justifier de la vente d'une résidence principale avec exonération de la plus value, sachant que je n'ai pas d'autres biens et que je suis hébergé à titre gratuit? Le fisc vérifie-t-il profondément les dossiers, sachant que je suis déclaré à pole emploi, la sécu, la CAF dans ma nouvelle région et que je risque d'avoir un contrat de travail ici même à date de la vente?

Par **Visiteur**, le **22/07/2021** à **18:39**

BonjourrnrnVous avez dû vous tromper dans les dates !rnrnVotre appartement est devenu un bien locatif, il ne peut plus être exonéré de l'iPV.

Par **Visiteur**, le **23/07/2021** à **07:43**

J'ajoute que l'administration estime que le délai "normal" de vente dépend des circonstances de l'opération : conditions du marché immobilier local, prix demandé, particularités du bien, démarches accomplies par le vendeur pour la mise en vente, etc...
Cela peut aller jusqu'à 1 an maximum, mais à condition que le bien reste inoccupé...